

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Sage France - <http://www.sage.fr>

AGREMENT DGFIP C5112.11012

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065
(2012)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012011

et clos le 31122011

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
S.I.E DE PARIS 9E EST
9 RUE D'UZES
75074 PARIS CEDEX 02

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de principal établissement :

A IDENTIFICATION

C I I B
10 RUE MONTYON

Identification du destinataire

75009 PARIS France

Insp., IFU	N° dossier	33868922700019	N° Siret
------------	------------	----------------	----------

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
CONSEIL INTR. BOURSIERE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
					Plus-values exonérées art. 238quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Zones franche Corse <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44septies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT).

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions, ...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À _____, le 15/06/2012

Signature et qualité du déclarant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise		C I I B	Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 228 000)	DA	228 000	228 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	61	61
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	674	674
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(213 526)	(240 018)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 831	26 492
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	24 039	15 208	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 568	464
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 165	12 317
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 260	13 986
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		44
Compte régulier	EB			
	TOTAL (IV)	EC	27 994	26 812
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	52 034	42 020
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	27 994	26 812
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total			
Désignation de l'entreprise : C I I B						Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF				
		FG	17 100	FH		FI	17 100	21 945		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	17 100	FK		FL	17 100	21 945		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 361			
	Autres produits (1) (11)					FQ	24			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	23 485	21 945	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	13 800	5 927	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX		1 361	
	Salaires et traitements*						FY	788	1 587	
	Charges sociales (10)						FZ		388	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions						GA		
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	(43)		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	14 545	9 262	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 940	12 683		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	8 940	12 683		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise C I I B		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	14 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	109
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	109
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(109)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)		HL	23 485
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 653
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 831
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	6 361
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENOIS

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
Désignation de l'entreprise : C I I B								Néant <input type="checkbox"/>	*
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles			KY		KZ		LA	
	Matériel de transport *			LB		LC		LD	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		LG	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
TOTAL III			LN		LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	167 675	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		IU		1V	
	TOTAL IV			LQ	167 675	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	167 675	ØH		ØJ	2 500	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				1		3		4			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			1Ø		ØX		ØY	170 175	ØZ	
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G	
	TOTAL IV			13		NJ		NK	170 175	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK		ØL	170 175	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 | 1 1 | 2 1 0 | 1 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: C I I B

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France -- http://www.sage.fr

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise C I I B Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL III	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise C I I B Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TF	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
	- titres de participation	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	- autres immobilisations financières (1)*	133 469			133 469	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	133 469	TY	TZ	UA	133 469
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	133 469	UB	UC	UD	133 469
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Sage France - http://www.sage.fr

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : C I I B Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	15 984	UM		UN	15 984			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	7 176		7 176					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 009		6 009				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	360		360					
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX			VT	29 529	VU	13 545	VV	15 984	
RENVois	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	14 165		14 165						
	Personnel et comptes rattachés	8C									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D									
collectivités publiques	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 260		2 260					
		Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupe et associés (2)	VI	11 568		11 568						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K									
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L									
TOTAUX			VY	27 994	VZ	27 994					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : C I I B						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :											
								3	1	1	2	2	0	1	1				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	8 831						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				WC								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				XD								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *												WE						
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf tableau 2067-BIS-SD)												WF						
	Amendes et pénalités (nature :												WG	109					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												WF						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				WF								
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées aux taux de 0%						WF								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions				ZN								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												WF							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WF									
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8		WF									
TOTAL I												WF	8 940						
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		- imposées au taux de 19 %		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		- imputées sur les déficits antérieurs		WV						
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WH				
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WP				
			Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation												2A				
			Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												WW				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) 44 septies		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5		WX				
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Sociétés investissements immobiliers cotes (art. 208C)		K3		Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT		WF				
			Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		WF				
			Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												WF				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		WF									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						WX							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		8 940				WF									
		déficit (II moins I)								XJ									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)												WF	8 940						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN						WF							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise C I I B Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	213 526
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	8 940
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	204 586
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	204 586

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-3 du Code des Transports (case à cocher)		XU	<input type="checkbox"/>
---	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise C I I B										Néant <input type="checkbox"/> *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie									ØC	(240 018)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie									ØD	26 492
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) { _____ } _____										
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)									ØE	
TOTAL I										ØF	(213 526)
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale } _____									ZB	
	- Autres réserves									ZD	
	Dividendes									ZE	
	Autres répartitions									ZF	
	Report à nouveau									ZG	(213 526)
TOTAL II										ZH	(213 526)
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 _____)					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 _____)					XQ	11 148				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 500			1 920	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES _____)					ST	1 152			4 007	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	13 800			5 927	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW				361	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS _____)					9Z				1 000	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX				1 361	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	3 352				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens services ne constituant pas des immobilisations					YZ	181				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2011)*					ØB					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS					
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____)					YP					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%			%
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP _____					— Filiales et participations: (Liste au 2059-GSi oui cocher 1 sinon 0) ZR _____					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA _____					Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD _____					Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG _____					Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N°SIRET de la société mère JJ _____		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : C I I B		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012011.....et clos le : 31122011.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 1

N° SIRET 3 3 8 6 8 9 2 2 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C I I B

ADRESSE (voie) 10, RUE MONTYON

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT